

Comité Technique Local du 18 janvier 2022

Déclaration liminaire de vos représentants FO DGFIP 34

Monsieur le Président

Nous sommes réunis en deuxième convocation en CTL avec un ordre du jour dont le sujet principal est l'emploi.

Comme chaque année la DGFIP affiche des suppressions d'emplois uniquement sur une base dogmatique dont le sens se perd à force de répétition.

En 10 ans la DGFIP aura supprimé 20745 emplois soit une contribution 7 fois supérieure à l'ensemble des effectifs de la fonction publique d'état.

Étions-nous si nombreux pour appliquer de telles coupes sombres dans les effectifs ?

La réponse saute aux yeux, bien entendu non. Il suffit de regarder la situation déplorable de plus en plus de structures pour constater les dégâts d'une politique de réduction des emplois aveugle et décorrélée de la réalité.

Malgré les efforts constants des agents dans un contexte sanitaire dégradé, la DGFIP craque de tous côtés

Comble de l'indécence, le Directeur général a dénié, aux plébéiens que nous sommes sans doute pour lui, accorder les 24 et 31 décembre 2021 une autorisation de quitter son poste à 15h30 soit une demi heure avant la fin de la plage fixe à condition de la rattraper.

Cette autorisation a exaspéré nombre de nos collègues, à la fois par la durée autorisée et le fait qu'ils doivent en plus compenser ce semblant de cadeau.

A FO DGFIP 34 nous nous sommes prêtés à un petit calcul :

En admettant que la moitié des effectifs de l'Hérault était présent, soit 730 agents, et aient décidé de partir à 15h30.

La totalité du temps de la dérogation aurait été de 365 heures le 24 et idem le 31 soit un total de 730 heures.

Rapporté à un temps plein mensuel nous arrivons à un total de 4,3 mois non travaillés.

Mais où veut en venir FO ?

Nous vous avons parlé d'indécence mais nous pourrions affirmer mépris, quand on rapproche les plus de 1500 équivalents temps plein constitués des heures écartées et des congés non pris dans notre administration en 2021. Ils peuvent être déclinés à environ 20 ETP dans l'Hérault soit 240 mois offerts par les agents du département.

4,3 mois contre 240 et c'est déjà trop !

Cet exemple est symptomatique de la manière dont sont traités les agents.

L'attribution des crédits pour l'amélioration des conditions de vie au travail n'en est que plus suspecte, quel est donc l'objectif réel de cette démarche puisqu'il existe l'instance présente ou les CHS CT.

Mépris persistant si on se penche sur les rémunérations, un quinquennat sans augmenter le point d'indice alors que l'inflation permanente s'accélère et augmente amenant les premiers indices de catégorie C et B au niveau du SMIC.

Oui la grille indiciaire s'effondre, Smicard à vie voilà l'ambition salariale du gouvernement pour ses agents , belle perspective !!

Vous contribuez à votre niveau à l'effondrement de la culture , de la fierté et du sens du service public qui animaient les agents de la DGFIP avec votre nouveau réseau de proximité. Les bascules de septembre 2021 se passent mal et celles de janvier 2022, ajoutées à un contexte sanitaire dégradé, placent les agents dans des situations de stress, voire d'incompréhension quant à la logique organisationnelle.

FO DGFIP 34 vous avait alerté sur cette programmation déraisonnable, vous n'en avez eu cure et aujourd'hui , vous partez, Il appartient à chacun d'apprécier la nouvelle, en tout cas vous laissez ce département en lambeau avec un maillage territorial excluant du service public de nombreux usagers.

A tous les niveaux les agents du Département devront pallier votre inconséquence dans les mois et années à venir.

Ce CTL était présidé par le Directeur ressources, le DDFIP étant excusé, mais surtout sur le départ.

Il a remercié les agents pour leur implication dans un langage convenu et précisé que ces suppressions d'effectifs relevaient du contrat d'objectif et de moyens avec sa déclinaison au plan local.

Sur l'autorisation de partir à 15h30, il a précisé que le service-fait prévalait, ce en quoi nous lui avons précisé dans ce cas que 240 mois de service-fait n'étaient pas rémunérés dans l'Hérault.

Pour les conditions de vie au travail, compte tenu de la masse de propositions recueillie, le sujet initialement prévu au CTL de février sera reporté au CTL du 15 mars.

S'agissant du NRP, il s'est également félicité des 37 points de contact dans le département, dont nous doutons sérieusement de la valeur apportée à certaines catégories d'usagers.

Cinq points étaient à l'ordre du jour :

- 1 - Projet de loi de finances 2022: volet emploi (pour avis).
 - 2 - Ponts naturels 2022 (pour avis).
 - 3 - Transfert du recouvrement de la taxe d'urbanisme et de la redevance d'archéologie préventive « ancien régime » de la Trésorerie municipale de Montpellier vers la Direction départementale (pour avis).
 - 4 - Situation des agents Berkani dans le cadre des opérations NRP au 1/01/2022 (pour information).
 - 5 - Questions diverses
-

Point 1 :

- Volet emploi : moins 43 emplois ; effectifs de la DDFIP de l'Hérault en 2022 : 1418 agents

Vos représentants ont alerté la Direction sur les difficultés croissantes rencontrées dans les postes générant un stress et un mal être grandissant. On impose aux agents de renoncer à la qualité de service.

Les suppressions d'emplois dans les SGC sont totalement hors sol au regard des difficultés et de la désorganisation nées de leur création. Ainsi les SGC Métropole, Littoral, Est Hérault et Ouest Hérault perdent, dès leur création, un emploi.

La Direction estime que ces structures connaîtront uniquement des difficultés ponctuelles et devraient assurer leur missions sans complications une fois les TRF (transferts informatiques) effectués en février au plus tard. Cette vue est particulièrement optimiste, pour preuve les SGC créés en septembre 2021 souffrent et accumulent les retards.

Pour FO DGFIP 34, il est évident qu'à terme les collectivités locales vont subir les conséquences et exposer

un peu plus nos collègues déjà malmenés.

Sur certaines structures toutes les conditions pour une désorganisation durable et conséquente sont réunies et susceptibles de perdurer.

Pour autant la Direction s'enorgueillit de formations à destination des personnels pour répondre aux questions fiscales, la réciprocité est vraie pour les SIP et SIE en matière de gestion publique.

Non contents de les surcharger de travail on leur rajoute une mission de renseignement censée être assurée dans des maisons de service par des personnes soit-disant formées.

Pour FO, cette disposition revient à réhabiliter l'existant passé où les usagers se rendaient dans les Centres des Finances Publiques, points d'accès clairement identifiés de notre administration. Elle prouve bien que les usagers réclament la compétence des agents de la DGFIP.

Sur la filière fiscale, l'administration annonce sur la BDV1 une suppression d'emploi au nom de la modernisation des process et de la mise en place d'algorithmes.

Pour FO, modernisation et numérique ne doivent pas rimer avec suppressions d'emplois. Au nom de l'équité fiscale entre tous les citoyens et entreprises, les gains de productivité doivent être mis au profit d'un recouvrement et de contrôles plus efficaces. Dans les faits, il n'en est rien. Les PCE subissent également des coupes sombres et les SIE et SIP perdent tous à minima un emploi.

Vos représentants ont évoqué le désarroi et l'incompréhension des collègues sur le renoncement à l'exercice de leurs missions faute de moyens, notamment en matière de recouvrement.

Quant aux SPF, dont le futur passe par des restructurations conséquentes, ils font déjà les frais de suppressions d'emplois.

Pour la Direction, toutes ces suppressions d'emplois ne sont que la régularisation des vacances déjà existantes.

En conclusion, à la DGFIP, on crée les vacances à N-1 et on supprime à N.

Point 2 : Ponts naturels :

La Direction proposait deux ponts naturels, les vendredi 27 mai et 15 juillet alors que la possibilité du lundi 31 octobre s'offrait également.

Le 27 mai doit offrir la possibilité aux agents des SIP de bénéficier d'une pause pendant la campagne IR et le 15 juillet dans l'harmonisation des congés d'été. Pour FO DGFIP, le 31 octobre, au beau milieu des vacances scolaires, ne doit pas faire exception.

Vos représentants ont fait remarquer à la Direction que la limite de deux ponts naturels avait été préconisée par le Directeur général, mais que de nombreux départements étaient passés outre. En conséquence, la Direction locale dispose d'une vraie latitude pour faire évoluer sa position.

Ces éléments d'information posés, le Président s'est déclaré surpris et a proposé de voter pour les jours déjà proposés et de réétudier la possibilité d'accorder le troisième jour .

Nous nous y sommes opposés et avons demandé que ce point soit reproposé dans sa totalité au prochain CTL, donnant ainsi à la Direction la possibilité de sonder les personnels et aux autres organisations syndicales absentes de ce CTL de se prononcer. Ce qui a été acté.

Point 3 : Transfert de la taxe d'urbanisme du SGC Métropole vers la Direction, service des recettes non fiscales (RNF)

Initialement la Direction devait présenter ce point en CTL pour avis avant transfert au 1^{er} janvier 2022.

Elle l'a totalement omis. S'en rendant compte, elle a sollicité les organisations syndicales pour un report après cette date.

FO, la CGT et Solidaires ont en commun répondu favorablement à la demande. Il était bien entendu précisé

que le sujet ne serait pas présenté lors du CTL Emploi, mais bien du suivant comme indiqué par méf du Président de la séance de ce jour, en date du 29/11 à 8H49 ,à l'attention des 3 organisations syndicales.

« Merci de votre réponse favorable commune.

Comme évoqué par téléphone, et dans l'hypothèse d'un boycott du CTL emploi, nous présenterons bien l'opération lors du CTL qui suivra.

A bientôt.

Très cordialement. »

Vos représentants FO ont rappelé cet engagement et demandé le report de ce point au CTL suivant considérant qu'il avait été inscrit à l'ordre du jour par erreur.

Ils se sont vus opposer un refus sous prétexte que la Direction s'était soit-disant engagée uniquement à le présenter au CTL suivant, par conséquent au CTL emploi.

Nous n'avons pas manqué de lui rappeler qu'il y avait duperie et notre opposition à ces pratiques tordues, peu à même de créer les conditions d'un dialogue social respectueux.

Vos représentants ont refusé d'évoquer le sujet qui s'est donc limité et clos à un vote. Dans ces conditions lamentables et biaisées, nous nous sommes prononcés contre.

Point 4 : Situation des agents Berkani

Dans le cadre du NRP, des agents Berkani ont dû jusqu'à présent être licenciés. Pour une fois, ils ont été maintenus dans leur emploi, voire-même pour l'un d'entre eux bénéficier d'une amplitude horaire, augmentée de trois heures.

Point 5 : Questions diverses :

Frais de déplacement :

FO DGFIP34 a été saisi au cours des douze derniers mois par des collègues sur les modalités de remboursement des frais de déplacement. Nous avons saisi la Direction à chaque fois et pu constater à travers plusieurs cas des arbitrages contradictoires.

Nous avons donc demandé une doctrine claire sur les règles applicables. En retour, l'administration nous a indiqué qu'elle avait diligenté un audit dont les conclusions sont prévues à l'issue du premier trimestre 2022. Il devrait lui donner les moyens d'une uniformisation des pratiques.

Nous ne manquerons pas de demander une restitution en CTL.

Sélection IDIV :

FO DGFIP 34 s'est étonné du faible pourcentage de réussite des collègues de l'Hérault (10%) par rapport à la moyenne nationale (30%). La Direction a convenu d'un écart conséquent, elle s'engage à être vigilante sur l'accompagnement et la préparation des futurs candidats. Nous avons expressément demandé la publication du rapport d'activité annuel de la DDFIP34 avant l'épreuve.

Pour FO, de tels résultats ne peuvent être imputés aux candidats et augurent d'une démotivation collective.

Listes d'aptitudes :

Démotivation qui peut également se décliner sur tous les modes de promotion, les règles des listes d'aptitude, aujourd'hui, de B en A ou C en B excluent une part importante des collègues n'ayant exercé principalement que dans une des filières.

Conclusions de ce CTL :

FO DGFIP avait boycotté la première convocation. Nous avons choisi d'aller en seconde convocation, non pour le sujet emploi mais bien d'alerter la Direction sur la situation dégradée des services, pour évoquer la possibilité d'un troisième pont naturel et lui rappeler que le sujet du transfert de la taxe d'urbanisme devait être évoqué en dehors du CTL emploi.

Son refus augure mal de l'intérim à venir.